**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE " DES NOTES POUR UNE ÉCOLE TRANSPARENTE "

## Pour une solution cohérente, simple et transparente

**Le Conseil d'Etat a approuvé la mise en consultation de l'avant-projet de texte relatif au contre-projet à l'initiative " des notes pour une école transparente ". Il se fonde sur cinq principes : cohérence, simplification, lisibilité, transparence et compatibilité romande. Le texte, soumis à consultation dès aujourd'hui jusqu'au 25 mars, est disponible sur le site Internet www.dfj.vd.ch.**

La mise en consultation de l'avant-projet de texte relatif au contre-projet à l'initiative " des notes pour une école transparente " a été approuvée par le Conseil d'Etat. Comme annoncé par la cheffe du DFJ, ce texte de l'avant-projet est rendu public une semaine avant le dernier des forums " quelle évaluation pour quelle école ? ", qui aura lieu à Montreux le 13 mars 2003, ceci afin de permettre un débat de qualité. De surcroît, tout milieu ou personne intéressé peut faire parvenir sa prise de position par écrit d'ici au 25 mars (à l'adresse suivante : consultation.evaluation@dfj.vd.ch).

Le texte de l'avant-projet est fondé sur quatre axes qui constituent l'armature des changements proposés.

· Une référence claire aux objectifs de l'enseignement et au plan d'études, ainsi que le type d'évaluation qui en découlent, sont ancrés dans la loi.

· Pour garantir la lisibilité du système d'évaluation, ses buts et ses formes de communication sont clarifiés :

- au niveau primaire, où il s'agit d'encourager et de guider l'enfant dans ses apprentissages fondamentaux, des appréciations verbales (objectifs atteints, largement atteints, partiellement atteints ou non atteints) sont opportunes pour qualifier le travail. De plus, le texte proposé suit la tendance, qui se généralise au niveau suisse, de supprimer les notes aux degrés inférieurs de la scolarité.

- au cycle de transition et aux degrés 7, 8 et 9, le mode de communication retenu est

la note allant de 1 à 6. Cette échelle correspond à celles adoptées par presque tous les cantons romands. Le contre-projet maintient le principe d'une évaluation basée sur les aspects qualitatifs permettant de suivre la progression de chaque élève dans ses apprentissages tout au long de sa scolarité. Raison pour laquelle il n'y a pas de moyenne générale, mais uniquement des moyennes annuelles et par discipline.

· Pour renforcer l'équité et harmoniser l'évaluation au plan cantonal, les épreuves cantonales de références sont étendues à l'ensemble de la scolarité.

· Pour assurer le suivi de la qualité de l'école, un rendre compte régulier sur le fonctionnement du système scolaire est instauré.

Pour rappel, les premiers forums " quelle évaluation pour quelle école ? " se sont déroulés au centre des congrès de Montreux les 4 octobre 2003 et 31 janvier 2004.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2004

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 30 01 Daniel Christen, directeur général de l'enseignement obligatoire, 021 316 32 01 Cilette Cretton, directrice pédagogique de l'enseignement obligatoire, 021 316 32 16

Consult. contre-projet notes introduction 03.03.2004
initiative_liberale